INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Parcs nationaux de France

Le 25 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'INAO et Parcs nationaux de France signent une convention pour renforcer les synergies au service du développement et de la préservation des territoires.

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et Parcs nationaux de France (PNF), établissement qui fédère les dix parcs nationaux français, deviennent partenaires pour accroître l'efficacité de leurs actions respectives en matière de développement et de préservation des territoires.

Le 25 novembre 2016, **Jean Luc DAIRIEN, directeur de l'INAO et Michel SOMMIER, directeur de PNF** ont signé ce jour une convention de partenariat entre leurs 2 organismes.

Ce partenariat concrétise leur intérêt partagé en matière de développement et de préservation des territoires. Il vise à accroître la coordination de leurs actions respectives sur des territoires communs à un parc national et à des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et à mobiliser leurs réseaux (délégations territoriales de l'INAO, organismes de défense et de gestion – ODG – des SIQO, parcs nationaux).

Il a pour objet de construire une collaboration active sur les territoires des parcs nationaux autour de 5 axes d'actions :

- **Assurer la coexistence des signes d'identification de la qualité et de l'origine et d'Esprit parc national, la marque collective des parcs nationaux,** sans confusion pour le consommateur,
- **Valoriser les engagements de chacun dans l'agro-écologie**, en favorisant une agriculture diversifiée, résiliente, rémunératrice, préservant la biodiversité et ancrée sur les territoires,
- Mutualiser les informations pour **protéger le foncier sous SIQO**,
- **Echanger les données** de chaque structure en s'informant mutuellement de l'état d'avancement de leurs démarches (déploiement de la marque Esprit parc national, modification ou création de SIQO...),
- Informer les réseaux respectifs de l'existence de cette convention de partenariat et leur proposer des actions d'information ou de formation.

« Les parcs nationaux comme les SIQO participent à la reconnaissance et à la préservation d'éléments du patrimoine national, souligne Jean-Luc Dairien, directeur de l'INAO. *Dans le même esprit que les parcs nationaux, les SIQO permettent d'identifier des territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion uniques qui leur permettent d'en préserver les richesses. »*

« PNF s'est rapproché de l'INAO dans le cadre du développement de sa marque collective et commerciale Esprit Parc national qui a été lancée en 2015 pour contribuer, de façon concrète, au développement durable des territoires des parcs nationaux. On a partagé avec l'INAO une approche convergente où les valeurs de la marque : authenticité, engagement, respect, partage, vitalité, sont complémentaires de la garantie d'origine des SIQO, indique Michel Sommier, directeur de PNF. *Au-delà de ces valeurs communes, des synergies encore plus fortes pourront être développées entre nos deux organismes.»*

Contacts presse :
INAO - Nadia Michaud : 01 73 30 38 78 / Noham Bekhiekh : 01 73 30 38 14
PNF – Olivia Maurens : 04 67 41 67 35 / 06 87 26 33 64

L'INAO

L'INAO assure la reconnaissance et la protection des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine : AOC/AOP, IGP, STG, Label Rouge, Agriculture Biologique.

Il assure une mission d'expertise de terrain pour délimiter les aires géographiques de production des produits sous SIQO. Ces délimitations s'appuient sur des bases scientifiques dans le domaine de la géologie, pédologie, agronomie, histoire, géographie, sociologie et ethnographie

En 2015, l'INAO a travaillé sur plus de 220 dossiers en rapport avec des travaux de délimitation et rendu plus de 1600 avis sur des projets de documents d'urbanisme, de carrières et d'installations classées.

www.inao.gouv.fr
www.facebook.com/inao.gouv.fr/
L'INAO sur Youtube

Parcs nationaux de France

La France compte aujourd'hui 10 parcs nationaux : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane et les Calanques. Le projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne est actuellement en cours.

PNF est un établissement public de l'Etat, né de la loi du 14 avril 2006 dont le siège est basé à Montpellier. Sa vocation est de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les promouvoir aux niveaux national et international et de contribuer à la qualité de leur gestion. Il intègre au 1er janvier 2017 l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

www.parcsnationaux.fr
www.espritparcnational.com
https://www.facebook.com/Parcs.nationaux.de.France/
https://www.facebook.com/espritparcnational/
Twitter @PNFbiodiversite

Contacts presse :
INAO - Nadia Michaud : 01 73 30 38 78 / Noham Bekhiekh : 01 73 30 38 14
PNF – Olivia Maurens : 04 67 41 67 35 / 06 87 26 33 64

Contacts presse :
INAO - Nadia Michaud : 01 73 30 38 78 / Noham Bekhiekh : 01 73 30 38 14
PNF – Olivia Maurens : 04 67 41 67 35 / 06 87 26 33 64